

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) SUSTAINABLE DEVELOPMENT NOTE 2026



Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligation structurée



10 ans



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance



Investissement socialement responsable (ISR)



Prime de remboursement soumise au précompte mobilier

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) SUSTAINABLE DEVELOPMENT NOTE 2026** (en abrégé **BP2F SUSTAINABLE DEVELOPMENT NOTE 2026**) est un instrument de dette, émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à rembourser le capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance. En cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant nominal à l'échéance.

Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de 10 ans.
- ✓ Prix d'émission: 102% de la valeur nominale (soit 1.020 EUR par coupure).
- ✓ Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.
- ✓ Prime de remboursement potentielle associée à l'évolution de l'indice Solactive Sustainable Goals Europe MV, composé de 30 actions de sociétés européennes contribuant, au travers de leurs produits et services ou de leur comportement, à atteindre les 17 Objectifs de Développement Durable établis par l'ONU.
- ✓ La prime de remboursement potentielle sera égale à 75% de toute évolution positive enregistrée par l'indice.



Les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU

Lors du Sommet sur le développement durable du 15 septembre 2015, les États membres de l'ONU ont adopté un ambitieux programme pour **éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous**. Ce plan d'action, baptisé "Transformer le monde", s'articule autour de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), comptant au total 169 cibles spécifiques à atteindre d'ici 2030.

Ces 17 ODD concilient les trois dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale. Ils intègrent aussi des aspects liés à la paix et à la sécurité, à l'état de droit et à la bonne gouvernance, d'une importance fondamentale pour le développement durable.

Les ODD ont une **valeur universelle**, ce qui implique que chacun doit faire sa part : les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les citoyens. Savez-vous que **vous pouvez y contribuer également par vos choix d'investissement** ? Comment ? En optant pour les entreprises qui contribuent à la réalisation des ODD via les produits et services qu'elles offrent ou par leur comportement. Bien sûr, identifier ces entreprises n'est pas chose aisée, et requiert la contribution d'experts de l'analyse et de la notation extra-financière.

La **BP2F SUSTAINABLE DEVELOPMENT NOTE 2026** vous permet de participer au potentiel boursier à long terme (10 ans) des entreprises européennes contribuant à la réalisation des Objectifs de Développement Durable, au travers de l'indice Solactive Sustainable Goals Europe MV. Avec la sérénité de savoir qu'une évolution défavorable de l'indice n'impactera pas le capital initial à l'échéance. En contrepartie, la prime de remboursement potentielle sera égale à 75% de toute hausse enregistrée par l'indice.



L'indice Solactive Sustainable Goals Europe MV

Lancé en août 2016, l'indice Solactive Sustainable Goals Europe MV est le fruit d'une étroite collaboration entre BNP Paribas, Solactive et Vigeo Eiris.

- **Vigeo Eiris** est une agence indépendante internationale de recherches et services ESG (Environnement, Social et Gouvernance d'entreprise) à destination des investisseurs et des organisations privées, publiques et associatives.
- **Solactive**, créé en 2007, est un fournisseur allemand spécialisé dans le développement, le calcul et la gestion d'indices des marchés financiers.

L'indice Solactive Sustainable Goals Europe MV est composé de 30 actions européennes soigneusement sélectionnées au sein de l'univers de Vigeo Eiris, sur lequel sont appliqués des filtres liés au développement durable et des critères financiers objectifs. Pour coller à la réalité du marché, la composition de l'indice est revue tous les 3 mois, selon la méthodologie décrite en page 3.

Vous trouverez plus d'informations sur ces deux partenaires sur www.vigeo.com et www.solactive.com

Bon à savoir

Vous trouverez la composition de l'indice Solactive Sustainable Goals Europe MV et pourrez en suivre l'évolution sur www.solactive.com/?s=SOLEGOAL&index=DE000SLA2MVO

Indice de type "Price"

L'indice Solactive Sustainable Goals Europe MV est un indice de type "Price". Ceci implique que, par opposition à un indice de type "Total Return", les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Composition de l'indice au 20.09.2016

#	Société	Pays	Secteur	#	Société	Pays	Secteur
1	Vivendi SA	France	Médias	18	Pennon Group plc	Grande-Bretagne	Services
2	SES SA	France	Médias	19	Daimler AG	Allemagne	Automobile
3	Eutelsat Communications SA	France	Médias	20	Adecco Group Inc.	Suisse	Services industriels
4	Red Electrica Corporacion SA	Espagne	Services	21	Victrex plc	Grande-Bretagne	Chimie
5	Snam SpA	Italie	Services	22	Gas Natural SDG	Espagne	Services
6	National Grid plc	Grande-Bretagne	Services	23	Engie SA	France	Services
7	Foncière des Régions SA	France	Immobilier	24	Stora Enso OYJ	Finlande	Matières premières
8	Unibail-Rodamco SA	Pays-Bas	Immobilier	25	UPM-Kymmene Corporation	Finlande	Matières premières
9	Klepierre SA	France	Immobilier	26	Carillion plc	Grande-Bretagne	Services industriels
10	Munich Re	Allemagne	Assurances	27	Metso Corporation	Finlande	Services industriels
11	Swiss Re AG	Suisse	Assurances	28	Pearson plc	Grande-Bretagne	Médias
12	AstraZeneca plc	Grande-Bretagne	Soins de santé	29	STMicroelectronics NV	Italie	Technologie
13	Sanofi SA	France	Soins de santé	30	Vodafone Group plc	Grande-Bretagne	Télécoms
14	Lagardère SCA	France	Médias				
15	Orange SA	France	Télécoms				
16	Swisscom AG	Suisse	Télécoms				
17	Suez Environnement Co SA	France	Services				

Source: Solactive

Méthodologie de sélection des 30 actions composant l'indice

Univers d'investissement

= environ 600 entreprises européennes cotées et évaluées par Vigeo Eiris

Filtre 1 : contrôle ESG

Exclusion des entreprises

- classées dans le dernier quartile au regard de leur score global ESG attribué par Vigeo Eiris ;
- présentant une implication majeure dans l'armement, l'alcool, le tabac, les jeux de hasard ou le nucléaire ;
- impliquées dans des controverses critiques portant sur l'environnement, les Droits de l'Homme ou le droit au travail au sens de l'Organisation Internationale du Travail ;
- comptant parmi les 10 plus importants émetteurs de CO₂ de leur secteur, à moins qu'elles affichent une robuste stratégie de transition énergétique (évaluée par Vigeo Eiris).

Filtre 2 : évaluation ODD

Sélection des **entreprises contribuant à la réalisation des Objectifs de Développement Durable** (ODD) au travers de :

- **leurs produits ou services** : au moins 20% des revenus de l'entreprise doivent provenir de produits ou services ayant un net impact positif sur le développement durable ;
- **leur comportement exemplaire** : l'entreprise doit figurer parmi les leaders de son secteur en termes de comportement dans au moins un des thèmes identifiés comme nécessaires à la réalisation des ODD.

Filtre 3 : critères financiers

Liquidité

Sélection des actions les plus liquides (volume d'échange moyen sur 1 mois et sur 6 mois supérieur à 5 millions EUR).

Dividendes élevés

Sélection des actions classées dans le premier tiers sur base des dividendes estimés.

Volatilité minimale

Les actions satisfaisant aux critères énoncés ci-dessous sont ensuite combinées entre elles pour composer tous les portefeuilles possibles (répondant aux contraintes ci-dessous) et en évaluer la volatilité.

Limites imposées dans la composition du portefeuille:

- 30 actions ;
- maximum 25% d'actions appartenant au même secteur ;
- poids d'une action = minimum 1% et maximum 5% du portefeuille.

Le portefeuille présentant la plus faible volatilité sur 6 mois est retenu.

➔ **Indice Solactive Sustainable Goals Europe MV**

Volatilité

Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de volatilité. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne.

Conclusion

Cette méthodologie rigoureuse permet de composer un portefeuille d'actions européennes

- satisfaisant à une série de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance,
- contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable,
- présentant une liquidité et un rendement du dividende attendu relativement élevés, et
- formant ensemble le portefeuille affichant la plus faible volatilité possible.

Pas de distribution de dividendes

Bien qu'un des critères de sélection des actions composant l'indice porte sur les dividendes qu'elles distribuent, il convient de noter que l'investisseur ne bénéficie pas de ces dividendes.



Performance plafonnée

À l'échéance, soit le 16 novembre 2026, la BP2F SUSTAINABLE DEVELOPMENT NOTE 2026 donne droit¹ :

- au **remboursement du capital initial à 100%** de la valeur nominale ;
- à une **prime de remboursement égale à 75% de toute performance positive** de l'indice Solactive Sustainable Goals Europe MV.

La **performance de l'indice** correspondra à l'évolution enregistrée entre sa valeur initiale et sa valeur finale.
Valeur initiale : cours de clôture du 1^{er} novembre 2016.
Valeur finale : moyenne des cours de clôture relevés à 37 dates d'observation, mensuellement réparties entre le 2 novembre 2023 et le 2 novembre 2026.

Scénarios d'évolution de l'indice et calcul du rendement

Donnés à titre purement illustratif du mode de calcul du rendement, les scénarios suivants ne constituent en aucune manière une garantie quant au rendement final.

Évolution de l'indice entre sa valeur initiale et sa valeur finale	Calcul de la prime de remboursement	Montant total de remboursement ¹ à l'échéance	Rendement actuariel (sur base du prix d'émission de 102%)
-25%	/	100%	-0,20%
+2,67%	$75\% \times 2,67\% = 2\%$	102%	0%
+15%	$75\% \times 15\% = 11,25\%$	111,25%	+0,87% ²
+48%	$75\% \times 48\% = 36\%$	136%	+2,92% ²

¹ Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un risque de faillite (bail-in) de l'émetteur et/ou du garant, l'investisseur ne touchera pas de prime de remboursement et pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant être nul.

² Avant déduction du précompte mobilier.



Prospectus

Le **Prospectus** est constitué

- du **Prospectus de base** du programme "Note, Warrant and Certificate" daté du 9 juin 2016, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Paris,
- de ses **suppléments** respectivement datés du 14 juin 2016, du 21 juin 2016, du 4 août 2016 et du 15 septembre 2016,
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français, et
- des **Final Terms** datées du 30 septembre 2016.

Ces documents ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

L'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance du Prospectus avant toute décision d'investissement.

Information complémentaire de droit belge

L'émetteur pourrait être tenu de respecter le code de droit économique belge, en particulier les dispositions relatives aux clauses abusives, dans l'application des clauses du prospectus de base et des conditions définitives relatives à l'émission de ce produit distribué en Belgique, pour autant que ces dispositions soient applicables à l'émetteur.



Principaux risques

- ✓ **Risque de crédit:** en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des Notes (bail-in); dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts, ou peut se voir imposer une conversion en instruments de capitaux propres (actions) sur décision du régulateur.
- ✓ **Risques liés à l'indice:** lancé en août 2016, l'indice Solactive Sustainable Goals Europe MV ne dispose donc d'aucun historique. Il est en outre moins diversifié qu'un indice boursier comme l'EURO STOXX 50. En cas de survenance de certains événements exceptionnels concernant l'indice (comme sa suspension ou sa non publication), l'agent de calcul des Notes en informera les détenteurs des Notes et procédera à certains ajustements. Si l'indice est remplacé par un indice utilisant des formules et méthodes de calculs substantiellement similaires à l'indice initial ou si l'indice est publié par un nouveau sponsor acceptable pour l'agent de calcul, alors ce nouvel indice sera utilisé comme nouveau sous-jacent dans le cadre des Notes. Si le sponsor de l'indice annonce des changements substantiels aux formules et méthodes de calculs de l'indice ou si il annonce la suppression de l'indice, ou si le sponsor successeur de l'indice ne publie pas ce dernier, alors l'agent de calcul procédera à la détermination des valeurs de l'indice et des autres montants prévus dans les termes et conditions des Notes en utilisant les formules et méthodes de calculs de l'indice telles qu'elles étaient applicables avant cet événement.
- ✓ **Risque de liquidité:** cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 6).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de la Note fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution de l'indice Solactive Sustainable Goals Europe MV et celle des taux d'intérêt.
- ✓ **Cas de remboursement anticipé possible:** en cas de force majeure (comme, par exemple, si il est illégal, impossible ou impraticable pour l'émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des Notes et/ou dans le cas d'une transaction de couverture), l'émetteur pourra notifier les détenteurs des Notes d'un remboursement anticipé à la valeur de marché des Notes.

Plaintes

Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser

- à BNP Paribas Fortis SA – Service **Gestion des plaintes** (1QA8D) – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles;
- au Service de Médiation pour le Consommateur (**Ombudsfin**) via www.ombudsfin.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.
Garant: BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.
Rating du garant: A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A (*stable outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale par coupure: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 100 millions EUR.
- Code ISIN: XS1485643537 – Série N111.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cette obligation structurée ne sera pas cotée sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 5).



Durée

Date d'émission et de paiement: 14 novembre 2016.

Prix d'émission: 102% de la valeur nominale.

Échéance: 16 novembre 2026, soit une durée de 10 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.



Frais

Frais

- **Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 102%

- Commission de placement unique de 2%, rétrocédée à la date d'émission par l'émetteur au distributeur.
- Commission pour la distribution et la promotion de la Note d'un montant annuel de 0,5% maximum, perçue par le distributeur. L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation fiscale actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 27%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette émission est décrite en page 4.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via son contrat online banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F SUSTAINABLE DEVELOPMENT NOTE 2026 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique.
Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 1^{er} octobre à 9 h au 31 octobre 2016 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:

dans toute **agence BNP Paribas Fortis** auprès de **Easy banking centre au n° 02 433 41 31**

via le **contrat online banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Copyright Vigeo Eiris 2016 - La reproduction partielle ou totale de ce contenu (documents, graphiques et images) est interdite sans l'accord écrit exprès de Vigeo Eiris. Ce document est protégé par les dispositions du Code français de la propriété intellectuelle.